

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
Quorum atteint	Votants :	14

L'année deux mille vingt-trois, le 20 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, DELENCRE Florian, REY Christian, GUERIN Freddy, COINTE Catherine.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Absents représentés : Nicolas GUICHARD représenté par Paul PERROT, LE MEUR Hélène représentée par GONIN Frédéric.

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

**N° 46-2023 – CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND
D'INNOVATION PEDAGOGIQUE – ECOLE PRIMAIRE DE ST BARDOUX**

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble », Monsieur le maire informe le conseil municipal que les maîtresses de l'école de St Bardoux ont fait une demande de financement via le fond d'innovation pédagogique pour leur projet d'école.

Suivant leurs besoins et projet le montant demandé du financement s'élève à 16444,27 € qui correspond à l'achat de livres, mobilier, et divers jeux pour les élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique, « notre école, faisons-la ensemble »,
- **DIT** que le montant de 16 444,27 € sera prévu au budget 2024, et que cette somme est une avance de la subvention accordée par l'état,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

